

**SITUATION : QUATRE ÉCOLES, UNE COUR DE RÉCRÉATION**

Le site scolaire de Borzuat est situé sur un plateau artificiel créé dans la pente naturelle du coteau sierrois, à la charnière du tissu urbain et de l'ensemble villageois de Borzuat.

L'espace vide de la plate-forme formant terrasse face à la ville est l'élément marquant du lieu. Il sert principalement de cour de récréation pour les écoliers, bordé au Sud par un haut mur de soutènement qui le sépare du trafic automobile de l'Avenue des Écoles en contrebas. De cette avenue, le piéton y accède par une série d'escaliers et par une passerelle aérienne. Du Nord, on y débouche par une route et un petit chemin venant de Borzuat.

Trois bâtiments scolaires à la volumétrie affirmée sont posés en bordure de la plate-forme. Un quatrième prend place en son centre.

Comparé à l'échelle de la ville de Sierre, cet espace de type urbain est immense, les bâtiments scolaires y apparaissent comme éloignés les uns aux autres et ne parviennent pas à former un ensemble cohérent, notamment du fait que chacun possède une entrée propre, souvent peu visible.

**IMPLANTATION : UNE ÉCOLE, UNE COUR DE RÉCRÉATION**

Le projet prévoit la démolition du pavillon provisoire et de l'École Allemande. Il propose un nouveau bâtiment qui tient compte de l'échelle du grand geste urbain que représente le plateau artificiel et qui sert de trait d'union entre les bâtiments existants.

Le nouveau bâtiment scolaire est implanté au centre du site mis à disposition, sur toute la longueur de la cour de récréation qu'il définit à neuf dans sa largeur. Cette disposition fournit une nouvelle façade urbaine à tout le complexe scolaire. Elle permet de mettre en relation l'Ancien Greffe et la Maison des Soeurs et de réduire l'impact de la Barre des années 40 en la plaçant en arrière-plan. Elle préserve aussi l'existence du terrain de sport au Nord du site, hors de toute circulation automobile.

Tous les accès actuels au site scolaire sont maintenus et améliorés. Une liaison piétonnière directe avec la médiathèque voisine est proposée.

**ORGANISATION SPATIALE : RÉUNIR**

La nouvelle école est constituée en premier lieu d'un volume allongé d'une hauteur de deux étages. Ce volume est couronné d'une grande toiture débordante qui matérialise physiquement l'idée de trait d'union. À côté de lui, adossés à lui, prennent place deux volumes d'un étage hors sol et deux jardins qui se relient aux installations scolaires et sportives existantes au Nord ( le terrain et la salle de sport, la Barre ).

La grande toiture abrite sous son aile un préau couvert en relation avec l'Ancien Greffe et les principaux accès au site. Le préau fonctionne comme une place d'accueil à l'échelle de l'ensemble scolaire. Il dessert l'entrée principale de la nouvelle école et un accès indépendant à la nouvelle salle de sport. Sous la même toiture prend place le bâtiment qui réunit les salles de classe et d'appui, les salles des maîtres, les sanitaires et un espace de circulation formant la colonne vertébrale de l'établissement. La future extension des classes est prévue à l'Est, dans le prolongement direct de ce bâtiment.

Les deux volumes bas adossés au bâtiment des classes accueillent les activités communes à toute l'école : la salle de sport, les salles de travaux manuels, la bibliothèque et les locaux administratifs. Là s'effectuent les liaisons avec la Barre et la salle de sport existantes, à travers le hall-bibliothèque qui sert de lieu de passage et de réunion pour tous les usagers.

La salle de sport est partiellement enterrée. Les vestiaires, les douches, le local aux engins sont localisés sous le préau couvert. Au même niveau, le projet propose une liaison directe avec la salle de sport existante, la construction d'un nouveau local aux engins et d'un escalier menant au rez-de-chaussée de la Barre.

Les toitures des deux volumes bas sont accessibles. Elles sont aménagées en un terrain de sport et en un jardin suspendu qui se relie à la toiture de la salle de sport existante.

La cantine et ses services sont placés dans les espaces du rez-de-chaussée supérieur de l'Ancien Greffe, en relation avec la cour de récréation.

**CONSTRUCTION ET MATÉRIALISATION**

Le bâtiment des classes vit par la présence de sa toiture débordante, par le jeu de transparence de ses façades ouvertes sur la cour de récréation, sur les jardins et les toitures à l'arrière, par l'utilisation du bois. Le bois est ici privilégié pour son expression architecturale, pour la systématisation constructive qu'il exige et pour la rapidité d'exécution du chantier qu'il permet d'envisager.

La structure primaire de la grande toiture est formée de cadres porteurs rigides en bois ( poteaux et poutres ) d'une hauteur de deux étages reposant sur des socles en béton armé. La face inférieure de ce plan horizontal reçoit un revêtement de lames de bois, prolongé de brise-soleil. La face supérieure est végétalisée.

À l'intérieur du bâtiment des classes, les dalles, les parois de séparation des classes, les parois ajourées, les garde-corps, les escaliers sont également en bois. Toute la construction est contreventée par un noyau en béton armé formé par la cage d'ascenseur et les locaux sanitaires. Les façades sont constituées de cadres ossaturés en bois revêtus de pans de verre et de lames de bois.

La salle de sport semi-enterrée présente une structure en béton armé composée de parois portant les poutres et la dalle de toiture. Les parois sont percées d'ouvertures verticales placées en hauteur. La toiture accessible est pourvue d'un revêtement pour terrain de sport.

Le volume regroupant les salles de travaux manuels, la bibliothèque et les locaux administratifs est également réalisé en béton armé. Ses façades sont de larges pans de verre et de bois. Sa toiture accessible est végétalisée et percée de puits de lumière zénithale.

Le sol de la cour de récréation est revêtu comme actuellement de bitume et, sous les arbres, de terre stabilisée et de gravillon. Elle est équipée de bancs et de jeux. La double ligne d'arbres existante est conservée et complétée.

Le terrain de football avoisinant l'école au Nord est engazonné. Une prairie naturelle et des arbres animent les deux jardins.

**ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet prend comme donnée essentielle l'insertion avec respect d'une construction nouvelle dans un site existant avec ses qualités propres : par le maintien et la plantation d'arbres, par l'amélioration du caractère du lieu et par une composition architectural en accord avec lui.

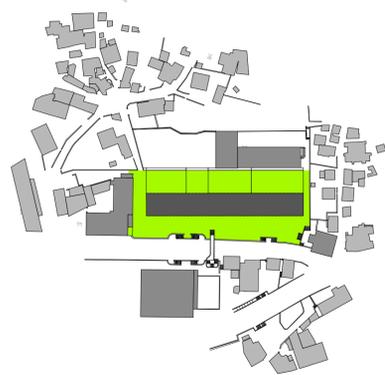
Il propose l'utilisation de sols et de revêtements de sol extérieurs favorables à l'infiltration des eaux pluviales, il limite les interventions bâties en sous-sol au strict utile et nécessaire. Il favorise l'emploi de matériaux d'origine naturelle, d'une longue durée de vie et capables de prendre de la patine.

Les bâtiments s'adaptent aux critères Minergie par une construction évitant au maximum les ponts de froid, par une isolation thermique adéquate, par un système de ventilation douce avec récupérateur de chaleur et puits canadien, par l'installation de panneaux solaires en toiture pour la production d'eau chaude sanitaire.

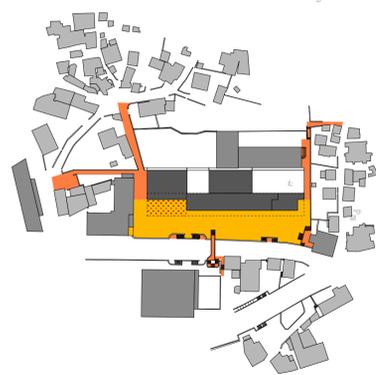
Une réalisation par étapes du complexe scolaire est possible dans l'ordre suivant : 1. nouvelle salle de sport -2. nouveau bâtiment des classes avec sa grande toiture sur toute sa longueur - 3. nouveau bâtiment ( bibliothèque, salles de travaux manuels, locaux administratifs ) en liaison avec la Barre des années 40 et la salle de sport existante - 4. transformation de la Barre, de la salle de sport existante et de l'Ancien Greffe -5. extension du bâtiment des classes.



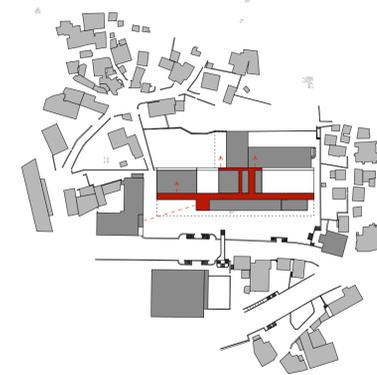
situation 1:5000



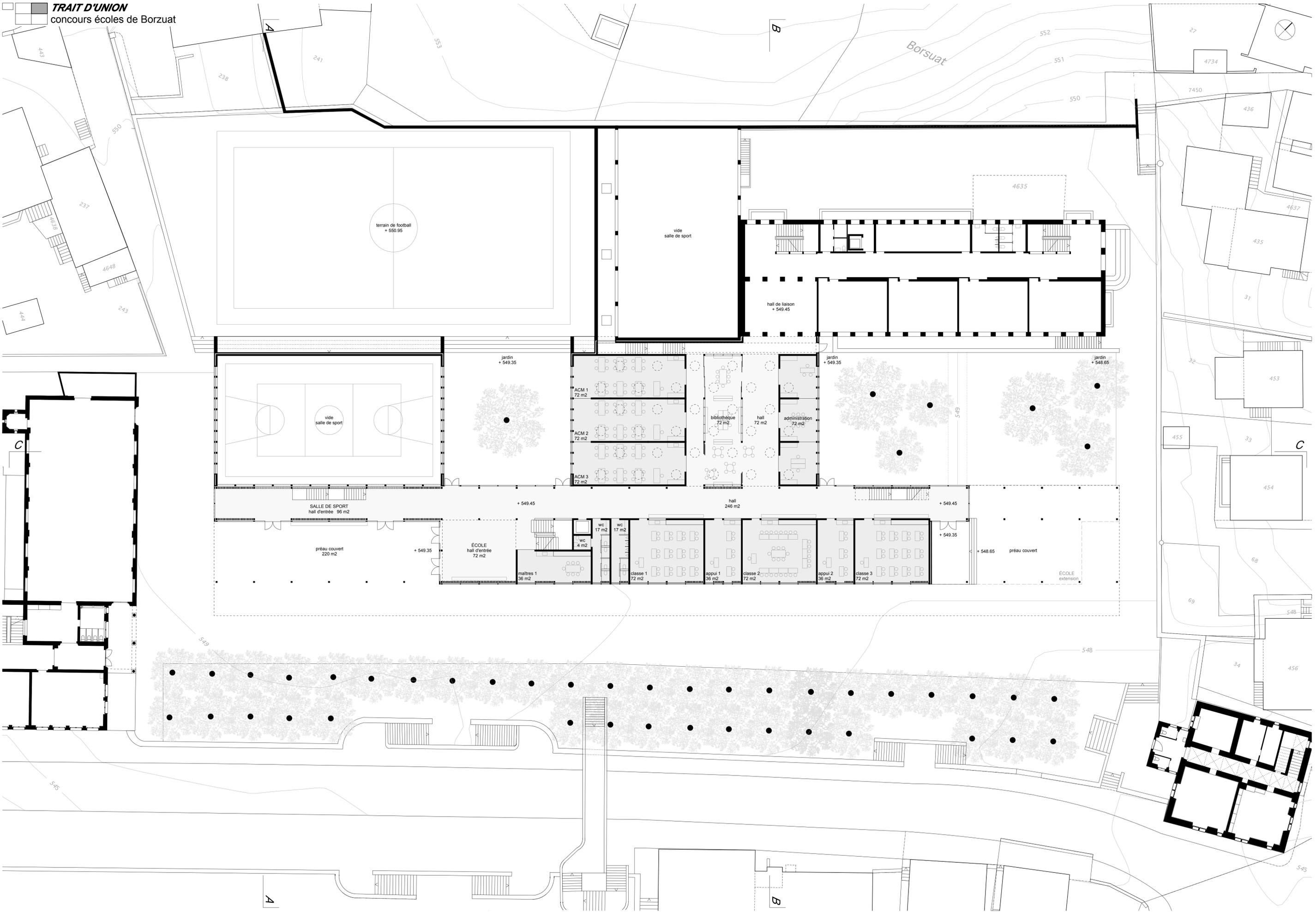
le trait d'union



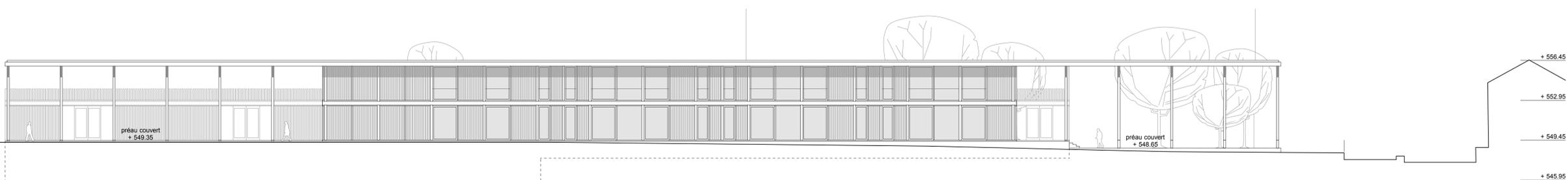
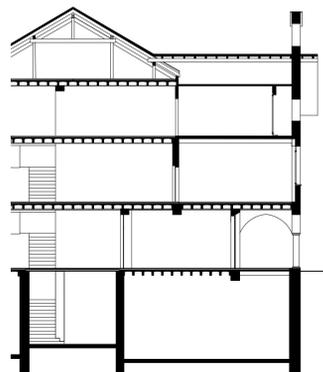
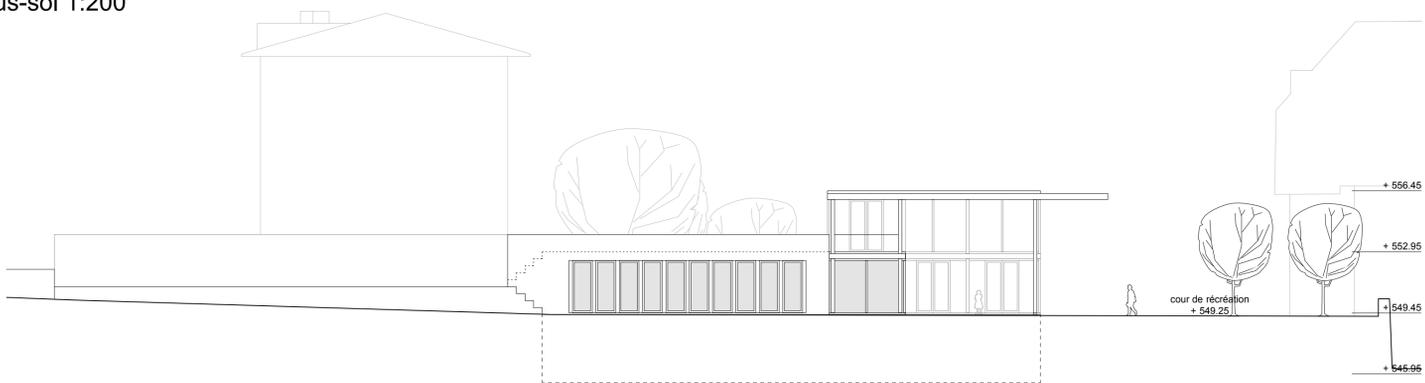
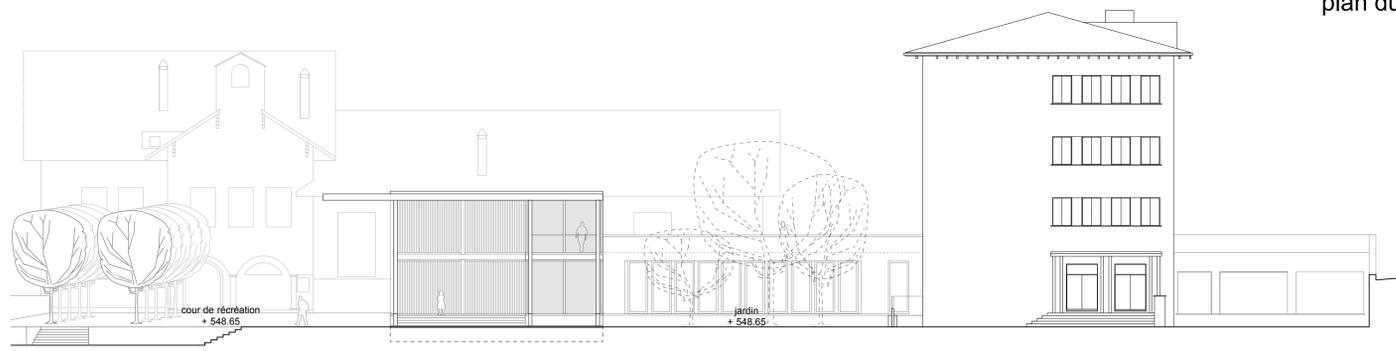
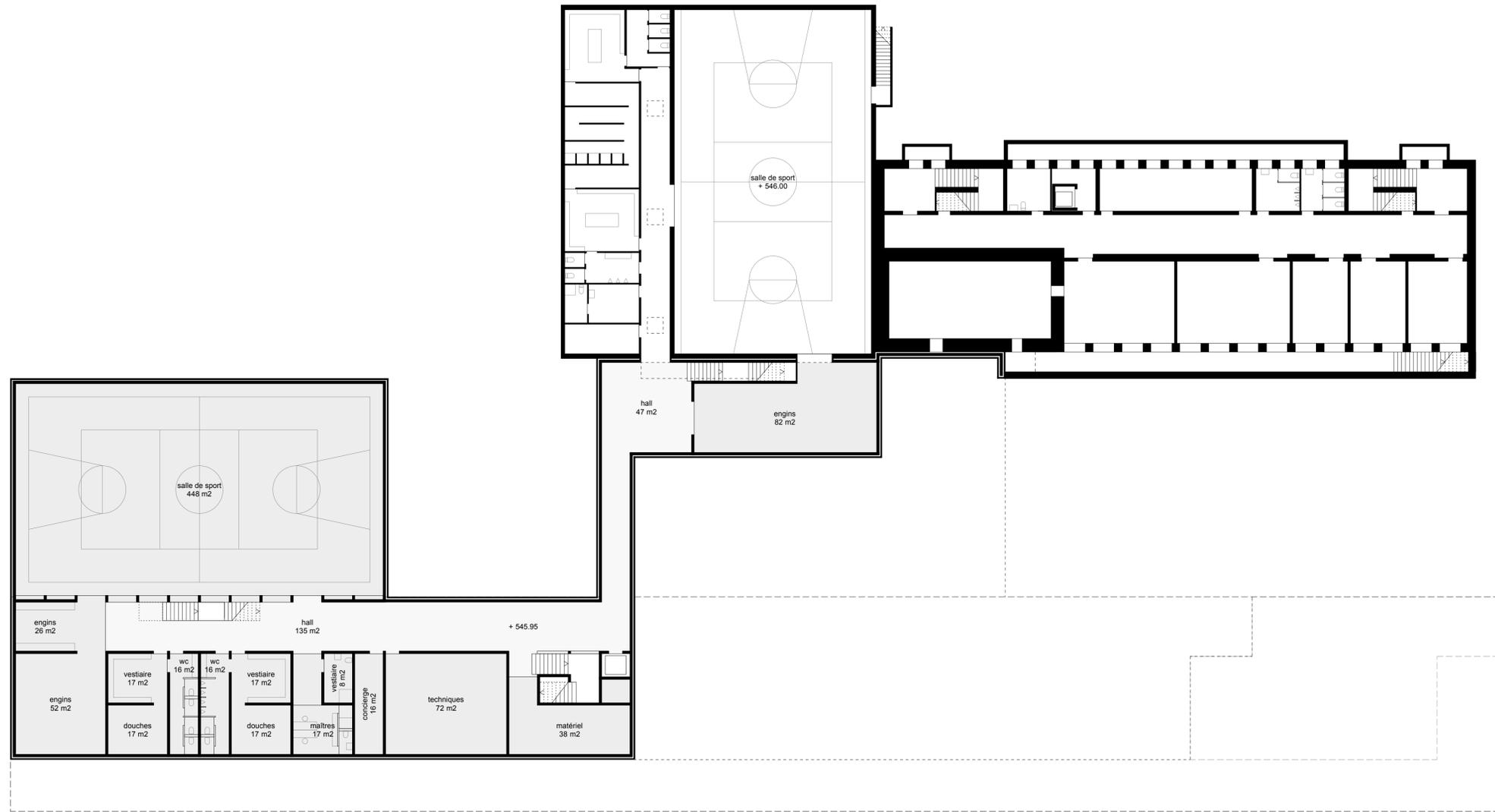
l'esplanade et ses accès

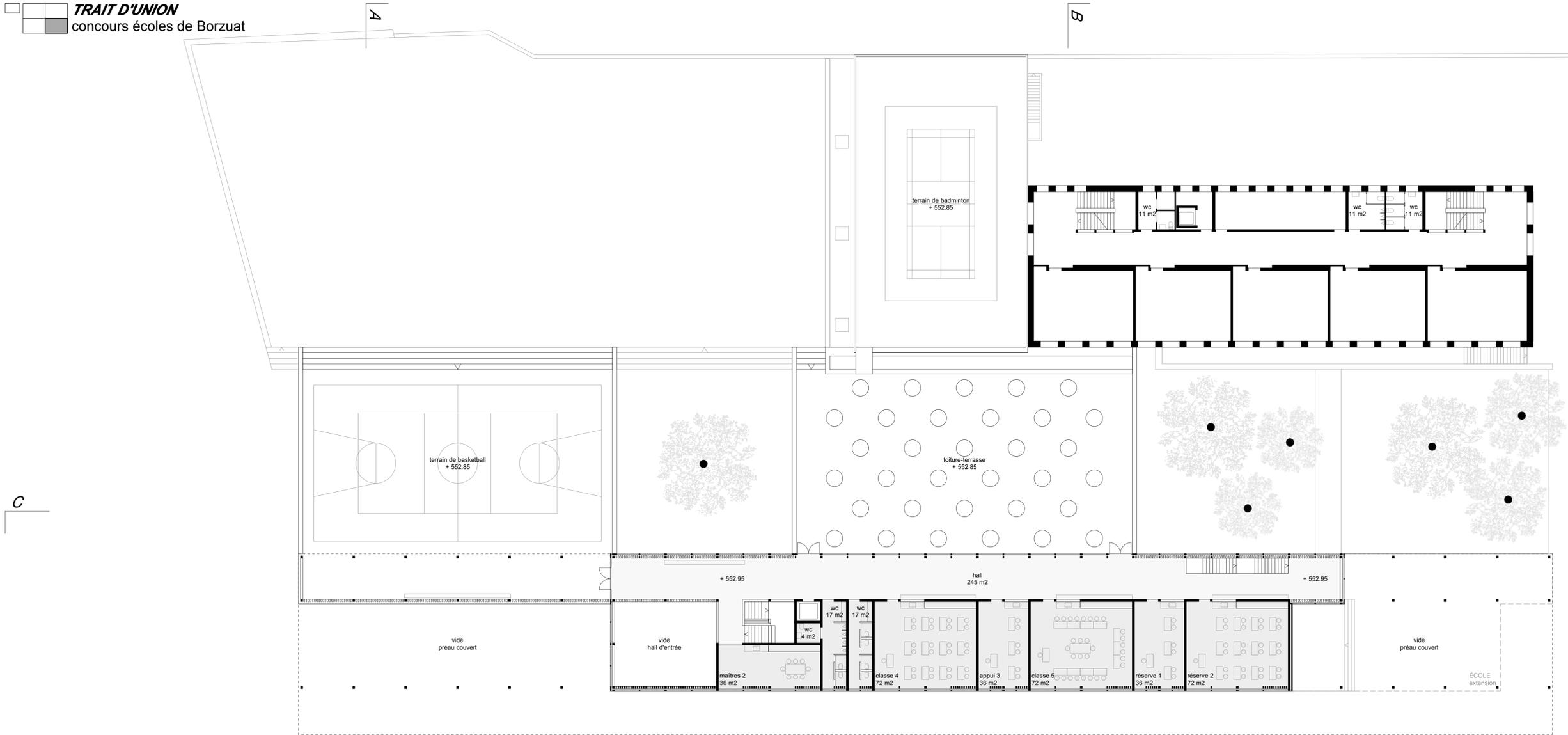


le principe de circulation

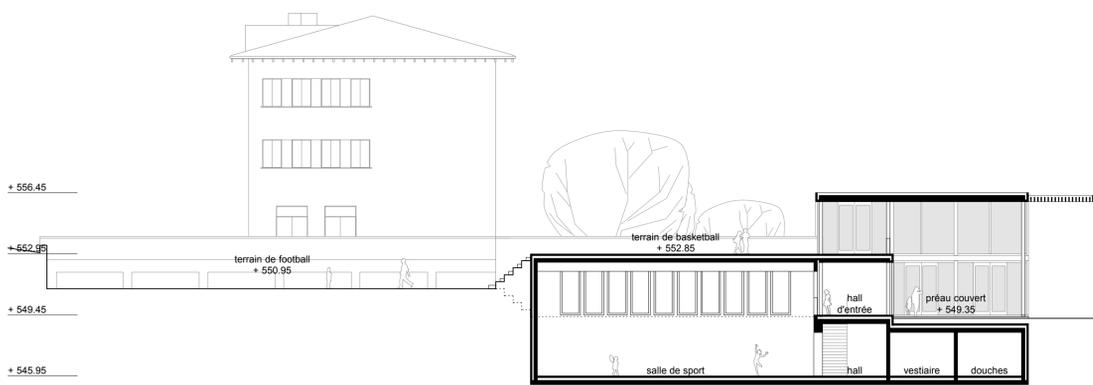


plan du rez-de-chaussée 1:200

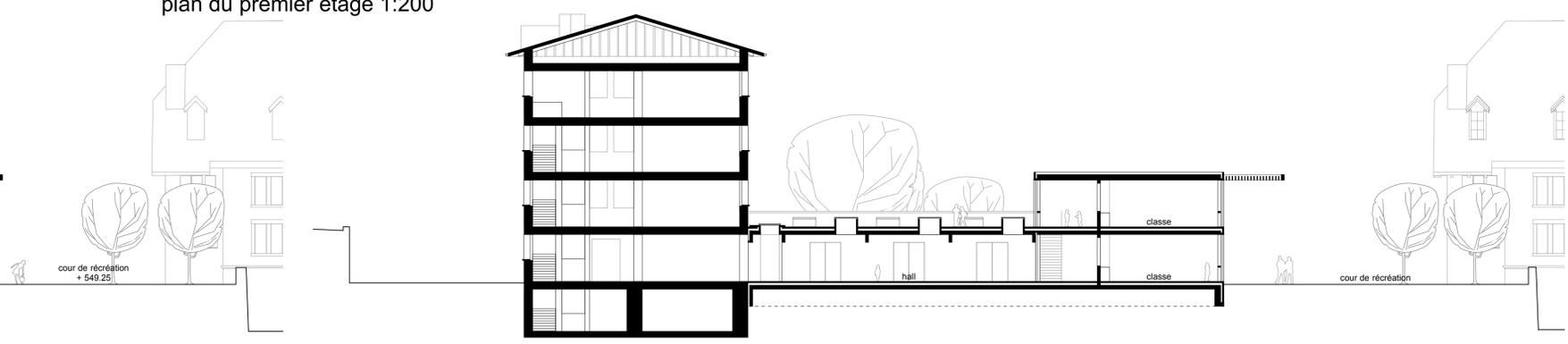




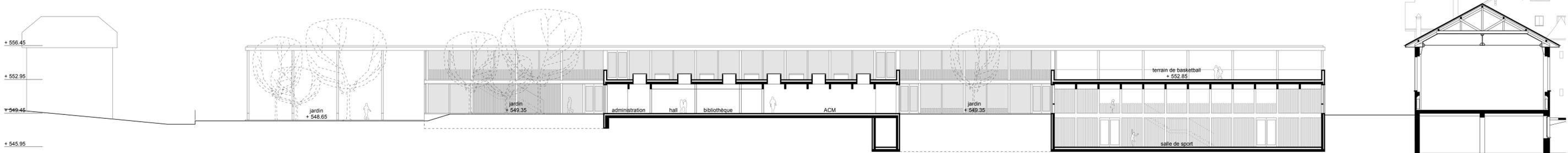
plan du premier étage 1:200



coupe AA 1:200



coupe BB 1:200



élévation Nord / coupe CC 1:200